

**Colloque  
« les énergies durables »  
20 septembre 2019 / MNHN**

**Cadre national en vue de la conciliation des  
enjeux climat/énergie/biodiversité**

---

**Michel PERRET**  
Ministère de la transition écologique et solidaire / direction de l'eau  
et de la biodiversité



**#EnRDurables**

**Colloque "Les énergies durables"**

**20/09/2019**

# La LTECV du 17 août 2015 a créé deux instruments de gouvernance

Pour suivre de façon précise la mise en œuvre de la politique énergie-climat et ajuster si besoin

## ➤ La Stratégie nationale bas carbone (SNBC)

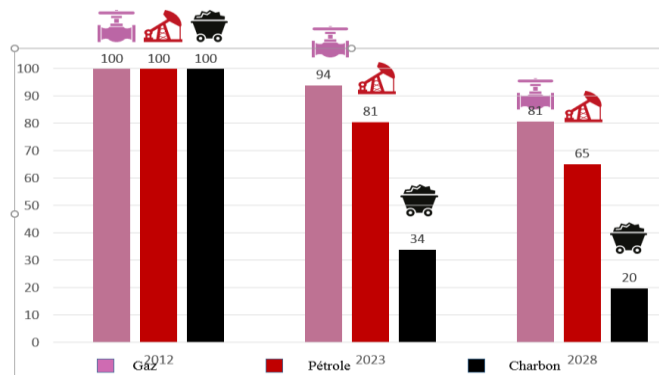
- donne les orientations stratégiques pour respecter les objectifs de lutte contre le changement climatique en formulant des recommandations d'actions
- définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre à 2050
- fixe des « budgets carbone », plafonds d'émissions à ne pas dépasser au niveau national sur 3 périodes de 5 ans

## ➤ La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

- définit les priorités d'action détaillées des pouvoirs publics pour atteindre les objectifs de politique sur deux périodes de 5 ans => 2019-2028
- engage l'Etat en termes de soutien public, d'autorisation ou de réglementation
- respecte les budgets carbone

# Tourner le dos aux énergies fossiles

## 50 % de nucléaire en 2035



### 2022

Arrêt des 4 dernières centrales fonctionnant au charbon

### 1 million

De chaudières au fioul remplacées d'ici 2023

### Réduire la consommation d'énergie fossile de 20% d'ici 2030

	Fossiles	Charbon	Pétrole	Gaz
En 2028	-33%	-80%	-35%	-19%



14 réacteurs nucléaires de 900MW fermés d'ici 2035

### 2019

Elargissement du CITE à la dépose des cuves à fioul

### 2028

Fin du charbon pour les particuliers et réduction de la consommation industrielle de 75% hors sidérurgie

4 à 6 fermetures pendant la PPE



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

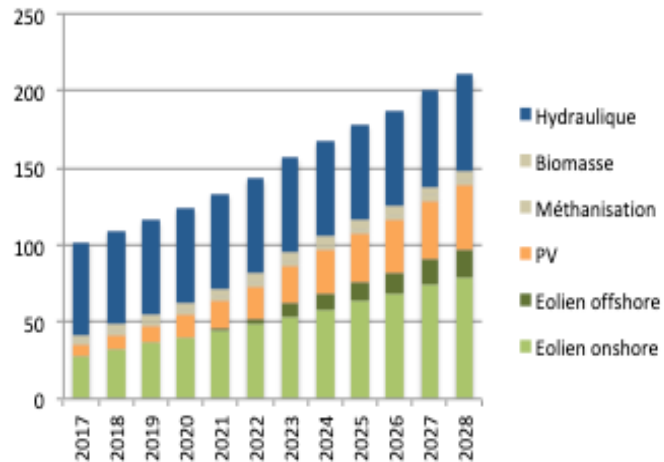
**x2,5**  
Capacités  
installées  
d'éolien terrestre

**x 5 à 6**  
Capacités  
installées de  
photovoltaïque

# Les ENR électriques



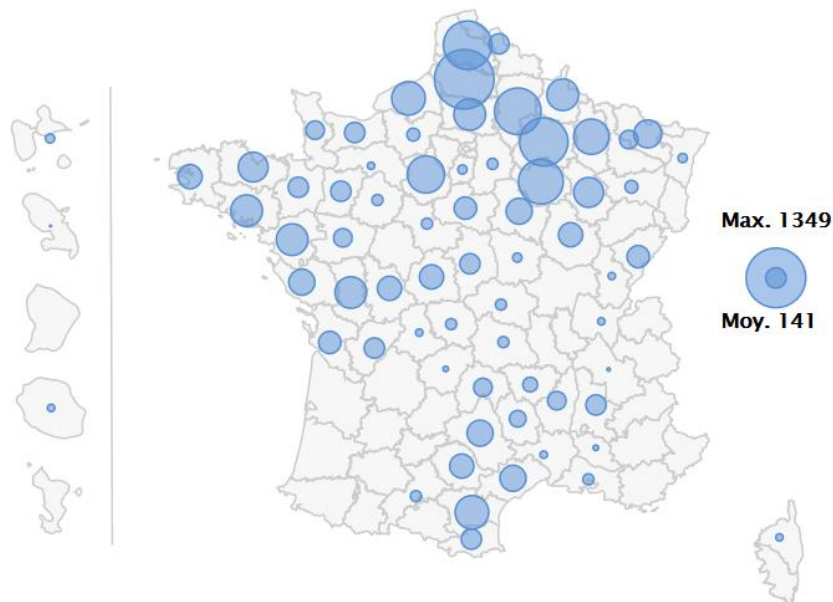
Puissance installée (en GW)	2017	2023	2028
Eolien terrestre	13,5	24,6	34,1 à 35,6
Eolien en mer	0	2,4	4,7 à 5,2
Solaire PV	7,7	20,6	35,6 à 44,5
Méthanisation	0,11	0,27	0,34 à 0,41
Hydro-électricité	25,3	25,7	26,4 à 26,7
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>74</b>	<b>102 à 113</b>



Attribution de l'AO	2019	2020	2021	2022	2023	2024	>2025
Eolien flottant			250 MW Bretagne (120 €/MWh)	250 MW Méditerranée (110 €/MWh)		250-500 MW selon les prix	1 projet de 500 MW par an, posé ou flottant selon les prix et le gisement
Eolien posé	500 MW Dunkerque (<70 €/MWh)	1000 MW Manche (65 €/MWh)			1000 – 1500 MW (60 €/MWh)		

# Focus éolien et photovoltaïque

Puissance éolienne totale raccordée par département au 30 septembre 2018  
en MW



Champ : métropole et DOM

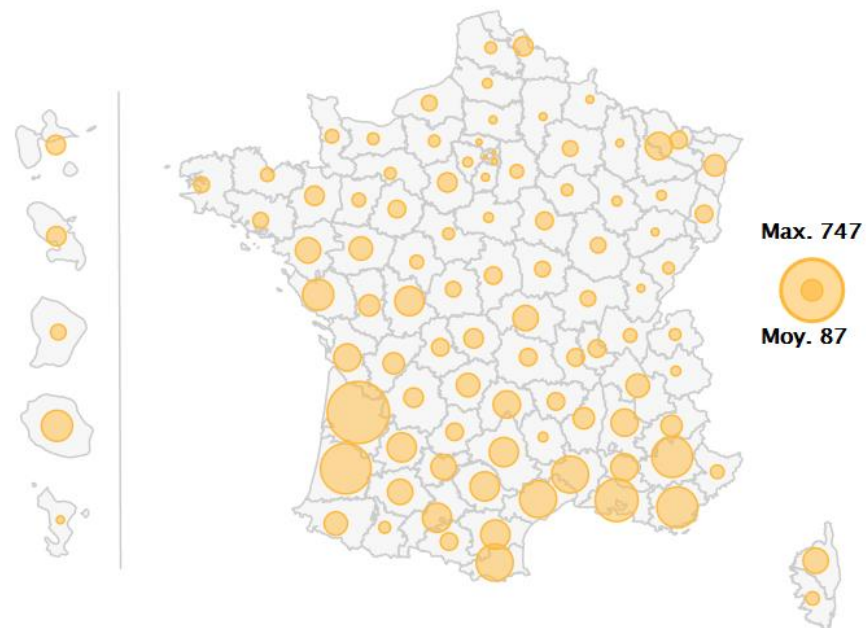
Source : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

## Éolien

Septembre 2018 : 14 275 MW  
(1729 installations – environ 7600 éoliennes)

Objectif 2023 : 24 600 MW  
Objectif 2028 : 34 100 à 35 600 MW  
(environ 15 000 éoliennes)

Puissance solaire photovoltaïque totale raccordée par département au 30 septembre 2018  
en MW



## Solaire PV

Septembre 2018 : 8766 MW  
(418 330 installations)

Objectif 2023 : 20 600 MW  
Objectif 2028 : 35 600 à 44 500 MW



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# Cadre national législatif et réglementaire pour l'intégration des enjeux de biodiversité

- Transposition nationale des directives européennes : EES, EIE, Nature (habitats, faune et flore et oiseaux)
- Code de l'environnement et principes généraux / loi Biodiversité 2016 / la séquence « éviter, réduire, compenser » / plan Biodiversité 2018
- La planification : SRADDET, PCAET, les documents d'urbanisme (SCOT et PLU)

# Cadre national législatif et réglementaire pour l'intégration des enjeux de biodiversité

- L'évaluation environnementale ; l'autorisation environnementale des projets, intégratrice des différentes réglementations environnementales et son suivi
- Consultation du public, mise à disposition des études d'impact, bancarisation des données brutes de biodiversité, suivi national des parcs éoliens terrestres.
- Autres dispositions : exemple pour le photovoltaïque : bonus pour les projets terrains dégradés, mesures législatives et réglementaires pour faciliter le développement sur terrains anthropisés...

# La mobilisation des acteurs (sciences, techniques et concertation)

- Services déconcentrés de l'Etat
- Etablissements publics de l'Etat
- Collectivités territoriales
- Les collaborations entre organisations professionnelles et associations de protection de la nature
- La collaboration internationale et communautaire





# Conclusion : les points clés d'une intégration environnementale réussie

- L'anticipation des enjeux environnementaux dans la conception / l'élaboration des projets
- La prise en compte des connaissances actualisées disponibles
- La concertation des acteurs en vue de référentiels communs
- La prise en compte de ces référentiels dans la conception des projets
- L'évaluation et la prise en compte des effets cumulatifs
- Ce qui doit permettre en même temps : le développement « fluide » des projets pour répondre aux objectifs énergétiques et la prise en compte optimale des enjeux environnementaux